Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20260305-CC_2026_03_030-DE

Communauté de Communes
Du Haut Pays Bigouden
2A Rue de la Mer
29710 POULDREUZIC
info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : CC_2026_03_030

Objet : Renouvellement de la convention OUESCO

LE JEUDI 5 MARS DEUX MILLE VINGT SIX à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, 14 rue Jules Ferry 29710 PLOZEVET, sous la présidence de Josiane KERLOCH.

Présents : ALAIN Jacques, ANDRO Dominique, BERRIVIN Annie, BUREL Michel, BUREL Michèle, CARADEC Jean-Louis, CARIOU Jacques, DUFOUR Marie-Thérèse, FLOCHLAY Loïc, GERBE Alain, JONCOUR Martine, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LE BERRE Hélène, LE BLEIS Jean-François, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, LE GUELLEC Yves, LUCAS Philippe, MARLE Jean-Claude, PICHON Franck, PLOUHINEC Jocelyne, PORS Olivier, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly, YANNIC Jean-Bernard.

Représentée : PEREIRA Sandra (pouvoir à KERLOCH Josiane).

Absente excusée : BERGOUGNOUX Flore.

Absents : DROGUET Cyril, GENTRIC Guénolé, KERDRANVAT Claude, KERVEVANT Nathalie, PERON Sophie

Secrétaire de séance : KEREZEON Gilles.

Date de convocation et de publication : 20 février 2026

Membres en exercice : 35
Présents/représentés : 29
Votants :
- dont « pour » : 29
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

****

Philippe RONARC'H, Vice-Président, rappelle au Conseil Communautaire que par délibération en date du 08 octobre 2020, le Conseil Communautaire avait validé le principe de conditionner le versement de l'aide à l'installation en agriculture à la réalisation d'un diagnostic d'optimisation agronomique. Une convention avait donc été signée avec notre partenaire OUESCO. Cette convention a pris fin au 31.12.2025.

Il est donc proposé de la renouveler **(*Cf. Annexe 25)*** dans les mêmes modalités.

La Commission « développement économique » du 20 janvier 2026 a émis un avis favorable au renouvellement de la convention.

Sur proposition de Philippe RONARC'H,

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20260305-CC_2026_03_030-DE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **Approuve** les modalités de la convention de partenariat avec OUESCO dans le cadre du nouveau PTE 2026-2031 ;
- **Autorise** la Présidente à signer la convention annexée à la présente délibération.

Le secrétaire de séance,
KEREZEON Gilles.

La Présidente,
Josiane KERLOCH.